



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 24-integration-biens-ex-sivu-sports

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel,
Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur
ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique,
Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT
Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET
Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric,
Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnass)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Par arrêté n° 2014220-0006 du 8 août 2014, le préfet de Lot-et-Garonne a constaté la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de Boé Bon-Encontre Sports.

Les biens immeubles et meubles ont été restitués aux communes et intégrés dans leur actif.

Cependant, les biens apparaissent toujours sur le cadastre de chaque territoire communal comme propriété de l'ex SIVU Sports.

Il convient donc de régulariser cette situation au niveau du cadastre en précisant que les biens ci-dessous sont propriété de la commune de Boé.

Parcelle	Identité Propriétaire	Surface	Adresse
AN0131	SIVU de Bon-Encontre	10 565 m ²	6175 Rue Jean Rostand
AZ0128	SIVU de Bon-Encontre	9 833 m ²	39 Route des Maraîchers
AZ0267	Syndicat Intercommunal à vocation unique Boé Bon-Encontre	87 663 m ²	83 Route des Maraîchers

II - Considérants et références juridiques

VU l'arrêté préfectoral n° 2014220-0006 du 8 août 2014 constatant la dissolution du SIVU Sports,
VU l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ACCEPTER : la réintégration des biens de l'ex SIVU Sports, détaillés ci-dessus, dans les propriétés de la commune, afin de corriger cette situation au niveau du cadastre.

AUTORISER : madame le Maire à signer tous documents y afférent.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

UR N° 2023 70 024

Rapporteur : **Monsieur Frédéric SAINT-BEAT**

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet